

# Le FLI, peut-être, mais...

Les signataires du texte qui suit ont pris connaissance des documents officiels suivants : *Référentiel FLI Français langue d'intégration* coordonné par A. Vicher et *La réforme du contrôle de la connaissance de la langue française par les candidats à la nationalité* – dossier de presse réalisé par la *Mission communication, Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration* du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration le 12 octobre 2011, documents diffusés à l'occasion de la mise en place d'une stratégie de « Français langue d'intégration » en France. Ils souhaitent participer à un débat public sur ces questions en soulignant les aspects suivants :

NB : un document complémentaire explicitant les analyses de détails qui fondent ce texte de synthèse a été diffusé auprès des responsables de filières FLE/S et de la liste de diffusion du RFS. Il sera sous peu disponible sur le site de l'EA 4246 Dynadiv : <http://dynadiv.univ-tours.fr/>.

\*\*\*\*\*

L'absence de projet politique et social face aux phénomènes migratoires peut conduire à l'exploitation éhontée des migrants (passeurs, marchands de sommeil, réseaux de prostitution..) et aboutir à des situations tragiques qu'il est inutile de gloser (naufrages en Méditerranée, vie dans des conditions insalubres, etc.). Il est donc nécessaire de penser une politique d'accueil des migrants, et la place des langues dans cette politique. Aussi prenons-nous acte d'une volonté d'explicitation de la part des responsables de l'Etat de la politique d'accueil et de formation vis-à-vis des personnes souhaitant s'installer durablement en France, même si nous serons amenés à discuter certains aspects de l'analyse, de l'histoire et du contexte d'apparition de ces documents.

Nous prenons également acte d'une volonté, de la part des responsables de l'Etat, de professionnaliser un secteur d'intervention formative, celui appelé « FLI », pour contribuer à améliorer la qualité du service rendu aux migrants. Cependant, on ne peut pas s'empêcher de se demander s'il s'agira de professionnalisation, ou de bénévolat encadré. D'une part parce que c'est ainsi que fonctionne ce secteur depuis fort longtemps sous tous les régimes politiques, alors même que les finances publiques permettaient de faire mieux. Il est donc étonnant qu'au moment même où les finances publiques de la France sont mises sous surveillance par les agences de notation, la France décide, généreusement, de faire de la formation linguistique des migrants une priorité, alors qu'il est question de moduler, à la baisse, des prestations sociales (celles du chômage par exemple).

On peut se demander pourquoi, soudain, et dans cette conjoncture adverse, cette professionnalisation devient malgré tout tellement urgente que sa mise en place pourrait en être compromise par l'impréparation de ces mesures, si elles doivent vraiment être mises en place début 2012. Les réponses qu'on peut apporter à cette interrogation prennent une coloration étrange dès lors qu'on prend conscience que cela se produit à une période de pré-campagne électorale où les signes de connivence, de la part de la droite à l'intention de l'extrême-droite, se multiplient. Ce qui semblait une aide aux étrangers apparaît sous des couleurs assez différentes, et nul ne sait, une fois que des exigences de compétences en français auront été posées, comment elles évolueront.

Par ailleurs, certains aspects de ces deux textes doivent être ouverts à la discussion, en prenant quelques exemples parmi bien d'autres (pour une analyse plus approfondie, cf. document complémentaire).

Sur le plan des problèmes très généraux, la première phrase du référentiel FLI lie mécaniquement « langue » (au singulier, alors que les pays monolingues sont rares, voire inexistantes ailleurs que dans leurs déclarations de politique linguistique) et façon de « raisonner ». Cette proposition, qui repose sur des bases théoriques depuis longtemps remises en question, « enferme » les sociétés –pensées comme monolingues (cf. le singulier de « la langue ») – dans des bulles étanches les unes aux autres. En l'extrapolant, elle pourrait aisément mener au racisme, ce qui ne pourra manquer d'emporter

l'adhésion des partisans de l'extrême-droite. D'autant plus que pullulent les détails convergents : la caricature des thèses multiculturalistes, l'idée selon laquelle (tous ?) les Français pensent que leur « vivre ensemble » serait universel, celle selon laquelle un objectif raisonnable serait que les étrangers en France aboutissent à la pratique du français comme (unique) langue première. Cette idée procède d'une conception inédite de la langue première ou « maternelle », curieusement interprétée d'ailleurs littéralement comme « langue [le singulier, toujours] de la mère ». Or, cette conception a complètement disparu, et depuis longtemps, des débats dans les milieux informés. Ces documents, pour faire des œillades à l'extrême droite, vont donc puiser leur information scientifique dans des lieux inconnus de la plupart des chercheurs (aucune source n'est d'ailleurs citée), et augurent mal des formations qui pourraient être dispensées dans ce cadre, si telles sont les conceptions intellectuelles qui les sous-tendent.

Sur le plan didactique cette fois, la raison principale qui motiverait le FLI tiendrait à son inscription dans le droit-fil des processus de « spécification » progressive qui ont produit le FLE, le FOS, le FLS, le FOU, etc. Outre cette inflation de sigles dont on peut douter de la pertinence, le document fait comme si ce processus de spécification ne faisait pas l'objet de discussions. Il faut rappeler, d'une part que le domaine du FLE n'est pas générique, et d'autre part qu'il est une émanation de celui, bien plus large, des didactiques des langues en général. Ce domaine est lui-même traversé par un débat sur l'opportunité de la spécialisation croissante (FLE, FLS, FOS, FOU, FLP, etc.). Si les approches technicistes ont favorisé cette tendance, et reconnaîtraient donc sans doute un FLI dans cette logique, il y a toujours eu des courants pour récuser cela. Or, implicitement (ici aussi, aucune source n'est citée), ces documents s'appuient sur cette aile des didactiques des langues sans évoquer les autres. De même, les approches dites « interculturelles » (pour prendre ce terme comme générique), sauf dans une interprétation assez inédite, sont assez peu compatibles avec l'idée selon laquelle une langue serait porteuse de valeurs (on voudrait les imposer qu'on n'argumenterait pas autrement). Par ailleurs, parmi les compétences des formateurs, et dans la cohérence des approches ci-dessus, on devrait trouver des dimensions éthiques et réflexives, absentes du référentiel FLI, ce qui est cohérent avec ses orientations assez technicistes.

En somme : il est utile de réfléchir et d'agir conjointement scientifiquement, politiquement et institutionnellement à la question des politiques migratoires et des langues, mais cela suppose une réflexion bien plus élaborée et complexe que celle qui sous-tend les documents actuels, et sans doute un peu plus de temps et de concertation.

Au-delà du référentiel proprement dit, la question posée est celle des modalités de coopération entre enseignants – chercheurs / experts et institution : s'il relève des fonctions sociales de l'enseignant-chercheur de collaborer à des actions en tant qu'expert et de ses obligations professionnelles et éthiques de mettre en œuvre les éléments attendus par l'institution tant qu'il participe à une opération, il doit également pouvoir garder le droit, en tant que professionnel de l'enseignement et de la recherche, de critiquer l'opération en question dans ses lieux de travail/d'intervention, et d'un autre point de vue, en restant dans des limites stylistiques et de contenu.

De même, du fait que des labellisations (de Master et d'organismes de formation) sont en jeu, la question du champ et de la latitude d'action des équipes formatives (des Masters et des organismes de formation) et des équipes de recherche est posée.

Par conséquent, nous posons que l'engagement dans une coopération avec les institutions de l'Etat, en l'espèce dans la réflexion et la mise en place du référentiel et de la labellisation FLI, implique conjointement et indissociablement :

- une prise de position explicite et préalable de la part des organismes de tutelle concernés sur : les modalités de reconnaissance du Label FLI des Masters (critères, politique d'attribution, comité d'experts, ministère de tutelle, articulations avec les compétences déjà

existantes, etc.), la politique de formation et de recrutement des formateurs et coordinateurs de ce secteur d'intervention et les moyens (économiques, politiques, humains) destinés à assurer la mise en œuvre des dispositifs présentés, cela afin que les différentes instances concernées (responsables de Masters, organismes de formation, associations de bénévoles) puissent prendre la décision éclairée et en conscience de s'engager (ou non) avec les institutions de l'Etat, loyalement, et en respectant les politiques décidées par un gouvernement démocratiquement élu ;

- que les enseignants-chercheurs, notamment ceux impliqués dans cette forme de coopération, puissent s'engager dans une critique constructive explicite de certaines des perspectives du FLI, telles que précisées dans les documents soumis, et dans un débat sur ces questions, dans les organismes de formation, dans les formations professionnalisantes (notamment celles éventuellement certifiées FLI) et dans les lieux de débat scientifique (revues, colloques, journées d'études), sans que les opinions des chercheurs et équipes ne servent à en favoriser certaines au détriment d'autres, dans un contrat explicite entre enseignants-chercheurs et Etat, afin que cela profite au mieux aux citoyens français et étrangers accueillis en France.

Emmanuelle Huver, MCF, responsable du Master *Sociolinguistique et didactique*, responsable du M2 *FLE/S : appropriation, diversité, insertion*, département Sodilang, EA 4246 Dynadiv

Didier de Robillard, PR, responsable du parcours recherche du Master *Sociolinguistique et didactique*, département Sodilang, EA 4246 Dynadiv

Aurélie Bruneau, doctorante, département Sodilang, EA 4246 Dynadiv

Véronique Castellotti, PR, responsable de l'EA 4246 Dynadiv, département Sodilang

Marc Debono, chargé de cours, responsable de l'option FLE et du DU Didactique du FLE/S, département Sodilang, EA 4246 Dynadiv

Valentin Feussi, MCF, département Sodilang, EA 4246 Dynadiv

Cécile Goï, MCF, responsable du M1àD DIL-FLE, directrice du département Sodilang, EA 4246 Dynadiv

Joanna Lorilleux, doctorante monitrice allocataire, département Sodilang, EA 4246 Dynadiv

Isabelle Pierozak, MCF, département Sodilang, EA 4246 Dynadiv

Elatiana Razafimandimbimananana, MCF, responsable du M1 *FLE/S : appropriation, diversité, insertion*, département Sodilang, EA 4246 Dynadiv

Marie-Laure Tending, doctorante, département Sodilang, EA 4246 Dynadiv